

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT D'EURE ET LOIR
PORTANT SUR L'ANNEE 2013**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement d'Eure et Loir est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 19 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

1747 dossiers de surendettement ont été déposés au cours de l'année 2013 en Eure et Loir, contre 1624 en 2012, soit une augmentation de 7,57 % (5,31 % pour la région Centre et 1,05 % au niveau national). La proportion des redépôts s'élève à 40,62 %, en augmentation de 6,88 points. A titre de comparaison, la proportion des redépôts a été de 42,13 % en région Centre et de 39,21 % en France.

Recevabilité et orientation

Au cours de l'année 2013, 1543 dossiers ont été jugés recevables par la commission ou le juge (dans le cas d'un recours sur une décision d'irrecevabilité). 77 dossiers ont été déclarés irrecevables, soit 4,82 % des dossiers soumis pour examen, en diminution de 10,47 % par rapport à 2012.

26,39 % des dossiers traités ont été orientés vers une Procédure de Rétablissement Personnel (26,68 % en région Centre, 28,40 % au niveau national) soit 483 dossiers.

1093 dossiers ont été orientés vers la procédure classique permettant un apurement total ou partiel des créances.

Solutions amiables, imposées ou recommandées en application des articles L.331-7-1 et L.331-7-2 du Code de la consommation

Sur 1028 dossiers traités en phase amiable, 445 ont conduit à la signature d'un plan conventionnel et 583 constats de non accords ont été entérinés (en progression de 14,54 % par rapport à 2012).

Le nombre de mesures imposées et recommandées a progressé en 2013 par rapport à 2012 (+ 16,19 %) contrairement au niveau national (-2,26 %). Au total, 239 mesures imposées et 206 mesures recommandées ont été élaborées par le secrétariat de la Commission.

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers.**

Relations avec les tribunaux :

La commission et/ou son secrétariat ont participé à 1 réunion de concertation avec les juges (dont la présidente du TGI) et les membres des greffes, à laquelle ont été associés le bâtonnier du barreau de Chartres et le président de la chambre départementale des huissiers.

Parallèlement les contacts bilatéraux avec les greffiers et les magistrats ont été fréquents et sont usuels.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. La commission et son secrétariat ont ainsi contribué aux travaux préparatoires des réunions de la CCAPEX.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Le secrétariat a assuré 1 session(s) d'information ou de formation, ayant rassemblé 105 travailleurs sociaux.

Le directeur a rencontré la Présidente de l'UNCCAS d'Eure et Loir et prévu, à leur initiative, la mise en place de séances de formation pour les permanents des CCAS du 28 et d'information pour les élus responsables des CCAS en 2014.

Relations avec les associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière :

Le Secrétariat a assuré 1 session d'information / formation auprès d'un salarié de l'UDAF.

Une expérience d'Espace de Prévention et de Conciliation pour les Particuliers du 28 (EPCP 28), destiné à prévenir le surendettement d'un public en début de difficultés financières et à opérer un suivi des personnes bénéficiant d'un plan de redressement ainsi qu'à régler quelques difficultés de relations bancaires ou avec d'autres organismes, a été lancée en liaison avec l'UDAF depuis le mois de novembre 2013 dans le cadre du CCAS de Chartres. Un premier bilan a confirmé l'intérêt de cette initiative et augure de son maintien et de son élargissement à l'ensemble du territoire départemental.

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :

- Constats d'échecs pour cause de demande d'abandon partiel des créances
- Traitement des dossiers avec un bien de faible valeur ne couvrant pas l'endettement, et capacité insuffisante pour envisager un relogement
- Héritage après une orientation en procédure de rétablissement personnel (PRP) sans liquidation judiciaire

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

Manque d'accompagnement dans la mise en œuvre des mesures de surendettement par les surendettés

Communication tardive par les surendettés des événements majeurs pouvant modifier leur situation (par exemple : naissance annoncée à la signature définitive du plan)

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure :

- Demandes de mensualités de contact par certains établissements financiers
- Refus de plans permettant le maintien du bien immobilier notamment dans le cas d'actif supérieur au passif
- En cas de plan d'attente pour permettre la vente amiable du bien immobilier, refus du créancier immobilier sur l'affectation de la capacité de remboursement aux créanciers non payés par la vente du bien.
- Refus des plans avec abandon de créances
- Demandes de plans provisoires par les créanciers
- Difficultés rencontrées par les débiteurs avec les grands créanciers non bancaires notamment après une PRP (reprise des poursuites)
- Cessions à des organismes de recouvrement de créances qui ont fait l'objet de plans avec effacement ou de PRP
- Maintien des poursuites lorsqu'une créance est recouvrée par un huissier :
 - o soit parce que le secrétariat de la commission avise le créancier et ce dernier ne transmet pas l'information de la recevabilité à l'huissier chargé du recouvrement
 - o soit parce que, inversement, le secrétariat ne connaît pas le créancier et avise l'huissier ou l'organisme de recouvrement et celui-ci ne transmet pas au créancier

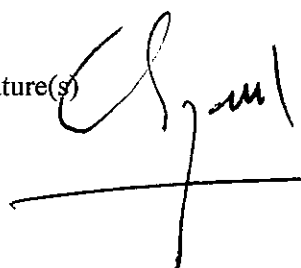
Autres difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure :

Difficultés rencontrées dans le traitement de la dette de logement :

- Élaboration de PRP avec effacement de dettes locatives : recours systématiques des bailleurs notamment lorsque les débiteurs restent dans les lieux

Date de 14/02/14

Signature(s)



Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité

| | année N | année N-1 | Variation N/N-1 en % |
|---|------------|------------|----------------------|
| Dossiers déposés (en nombre) | 1747 | 1624 | 7,57 |
| Dont proportion de redépôts (en%) | 40,62 | 33,74 | |
| Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre) | 1599 | 1539 | 3,9 |
| - Dossiers recevables (1) - Dossiers irrecevables (A) | 1543 77 | 1460 86 | 5,68 -10,47 |
| Décisions d'orientation des Commissions (en nombre) | 1576 | 1500 | 5,07 |
| - vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ) | 483 | 454 | 6,39 |
| - vers une procédure amiable | 1093 | 1046 | 4,49 |
| Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B) | 443 | 359 | 23,4 |
| - Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ) | 436 | 351 | 24,22 |
| - Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ | 7 | 8 | -12,5 |
| Phase amiable (en nombre) | 1028 | 1055 | -2,56 |
| - Plans conventionnels conclus (C) | 445 | 546 | -18,5 |
| - Constats de non accord entérinés | 583 | 509 | 14,54 |
| Demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (en nombre) | 479 | 440 | 8,86 |
| Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (en nombre) (D) | 445 | 383 | 16,19 |
| - Mesures imposées élaborées dont mesures de suspension d'exigibilité | 239 133 | 217 105 | 10,14 26,67 |
| Mesures recommandées élaborées | 206 | 166 | 24,1 |
| Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (E) | 263 | 214 | 22,9 |
| Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E) | 1686 | 1602 | 5,24 |
| Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre) | 12 | 10 | 20 |
| Recommandations homologuées par les juges (en nombre) | 590 | 484 | 21,9 |

Structure de décision de la commission

| | Données commission | Données région | Données nationales |
|--|--------------------|----------------|--------------------|
| Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en% des dossiers traités) | 9,37 | 10,30 | 11,98 |
| Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités) | 26,39 | 26,68 | 28,40 |
| Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités) | 26,39 | 30,47 | 27,50 |
| Part des mesures imposées ou recommandées (en% des dossiers traités) | 26,39 | 24,22 | 24,35 |
| Divers dont clôtures après orientation ou dossiers déclarés irrecevables par le juge (en% des dossiers traités) | 11,45 | 8,34 | 7,77 |
| Données complémentaires sur les décisions de recevabilité et d'orientation | | | |
| Proportion de dossiers examinés pour recevabilité et déclarés irrecevables(en%) | 4,82 | 6,95 | 7,71 |

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2013 – données de la commission

| | Encours des dettes (en millions d'€) | Nombre total de dossiers | Nombre de dettes | Part dans l'endettement global (en%) | Endettement moyen (en €) | Dossiers concernés | Nombre moyen de dettes |
|---|--------------------------------------|--------------------------|------------------|--------------------------------------|--------------------------|--------------------|------------------------|
| | | | | | | (en %) | (en unité) |
| Dettes financières | 58,65 | 1 414 | 7 369 | 82,57 | 41 481,83 | 91,70 | 5,21 |
| Dettes immobilières | 27,84 | 258 | 464 | 39,20 | 107 925,10 | 16,73 | 1,80 |
| Dettes à la consommation | 29,53 | 1 323 | 5 870 | 41,57 | 22 321,98 | 85,80 | 4,44 |
| Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs) | 1,27 | 817 | 1 035 | 1,80 | 1 565,06 | 52,98 | 1,27 |
| Dettes de charges courantes | 6,6 | 1 270 | 5 092 | 9,30 | 5 204,05 | 82,36 | 4,01 |
| Autres dettes | 5,76 | 926 | 2 175 | 8,12 | 6 257,68 | 59,79 | 2,36 |
| Endettement global | 71,03 | 1 542 | 14 636 | 100,00 | 46 066,17 | 100,00 | 9,49 |

Année 2013 – données de la région

| | Encours des dettes (en millions d'€) | Nombre total de dossiers | Nombre de dettes | Part dans l'endettement global (en%) | Endettement moyen (en €) | Dossiers concernés | Nombre moyen de dettes |
|---|--------------------------------------|--------------------------|------------------|--------------------------------------|--------------------------|--------------------|------------------------|
| | | | | | | (en %) | (en unité) |
| Dettes financières | 290,37 | 8 263 | 41 360 | 80,42 | 35 141,44 | 90,77 | 5,01 |
| Dettes immobilières | 123,51 | 1 293 | 2 250 | 34,21 | 95 522,18 | 14,20 | 1,97 |
| Dettes à la consommation | 159,70 | 7 569 | 31 921 | 44,23 | 21 099,24 | 83,15 | 4,22 |
| Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs) | 7,16 | 5 235 | 6 889 | 1,98 | 1 368,36 | 57,51 | 1,32 |
| Dettes de charges courantes | 37,10 | 7 492 | 31 154 | 10,28 | 4 952,38 | 82,30 | 4,16 |
| Autres dettes | 33,59 | 5 156 | 12 143 | 9,31 | 6 516,60 | 56,64 | 2,36 |
| Endettement global | 361,07 | 9 103 | 84 657 | 100,00 | 39 665,67 | 100,00 | 9,30 |